

Protocole sanitaire de l'accueil périscolaire

En raison de la pandémie du coronavirus, un protocole est nécessaire afin d'assurer la bonne santé des enfants.

- En raison de la distanciation sociale nous pourrons accueillir un maximum de 12 enfants la semaine et de 8 le mercredi. Les enfants présents à l'école seront prioritaires
- Les inscriptions se feront uniquement par mail à l'adresse suivante : commune-puiseux-le-hauberger@orange.fr et obligatoirement 48h à l'avance. Aucun enfant ne sera accepté passer ce délai. Un mail de confirmation vous indiquera si votre enfant pourra être accueilli ou non par le directeur
- Les repas seront pris en charge par la société « Newrest »
- Il n'y a pas la possibilité de choisir les menus, ils seront imposés par la société de restauration
- Nous ne pourrons pas réchauffer les plats des enfants qui ont un P.A.I, l'utilisation du micro-ondes est proscrite
- Le petit déjeuner habituellement mis en place ne pourra plus être assuré
- Les goûters se dérouleront dans la cour de l'école pour permettre les geste barrières ou dans la salle communale selon la météo
- Les parents ne pourront plus rentrer dans l'enceinte de l'accueil périscolaire, un animateur se chargera de l'accueil de vos enfants afin d'assurer la distanciation sociale
- Les enfants doivent être autonomes, soucieux du respect des mesures sanitaires nous seront dans l'incapacité de les aider sauf pour un problème important (toilettes...)
- Nous demandons aux parents de fournir une boîte à chaussures avec à l'intérieur tout le matériel nécessaire pour que l'enfant puisse s'occuper (crayons puzzle voiture doudou poupée etc..) Ceci afin de limiter le partage du matériel
- Il faudra également fournir un paquet de mouchoir par enfant
- Un sens de circulation sera mis en place dans l'accueil périscolaire
- La prise de température sera obligatoirement prise avant d'accepter votre enfant, s'il présente des symptômes quelconques, celui-ci sera placé à l'isolement en attendant l'arrivée des parents. Un certificat médical du médecin sera obligatoire sur lequel il devra être stipulé que l'enfant est autorisé à fréquenter de nouveau l'accueil périscolaire
- Le port du masque sera obligatoire pour toutes les personnes adultes de la structure d'accueil et durant le repas l'équipe devra également porter des gants

Ce protocole est conçu pour la santé de tous, nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de bien vouloir le respecter. Nous nous réservons le droit de refuser toute personne ne respectant pas ses règles de sécurité sanitaire.

Le 06 mai 2020 (Annule et remplace celui antérieur)

Directeur de l'accueil périscolaire